**COMMUNIQUE DE PRESSE le 21 mai 2014**

## Sages- femmes, la CFTC dit : « Non à une reconnaissance au rabais »

La Fédération CFTC Santé et Sociaux, réunie en Bureau fédéral à Angers, constate que :

* A aucun moment, au cours de la négociation, la problématique des sages-femmes relevant du secteur privé n’a été abordée,
* Les propositions du Ministère ne répondent pas aux revendications portées par la CFTC  et aux attentes de la profession, et plus particulièrement :
	+ 1 la création d’une filière médicale (Titre V statut des praticiens hospitalier),
	+ 2 une représentation uniquement en CME, actée à l’époque par le cabinet de la Ministre.
* Le bornage indiciaire, figé dans une enveloppe budgétaire contrainte, reste identique aux grilles présentées le 29 avril (395-783). Même si les conditions de reclassement ont été sensiblement améliorées, ces grilles ne répondent pas, là encore à la demande de la CFTC de la création d’un grade unique,
* Enfin, lors de la dernière réunion, il est apparu clairement que la DGOS souhaitait négocier avec l’intersyndicale et sortir la CFTC et le Collectif,

Lors de la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 20 mai, seule la CFTC s’est opposée à la création d’une Commission Administrative Paritaire « Sage –femme », voulant ainsi marquer son refus d’une reconnaissance au rabais pour cette profession.

Enfin, sans nouvelle proposition du Ministère d’ici à la fin des concertations, la CFTC ne signera pas l’accord final, issu de cette négociation.

Votre contact

Michel Rollo :

06 50 04 06 56

mrollo@cftc-santesociaux.fr

A propos de la CFTC santé sociaux

La Fédération CFTC santé sociaux défend les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle participe notamment aux négociations collectives du secteur public, de la CC51, de la CC66 et des conventions collectives des services à la personne, de l'aide à domicile et des assistantes maternelles. Sa devise est "Pouvoir s'opposer, toujours proposer".